

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/195 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT TENUE D'UN DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2013

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2012

L'An deux mille douze, et le huit novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. TATTI François
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme RUGGERI Nathalie
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. SANTINI Ange à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SUZZONI Etienne à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme NIELLINI Annonciade

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2013 conformément aux dispositions de l'article L. 4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 8 novembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2013

Conformément à l'article L. 4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport a pour objet la présentation des orientations budgétaires de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013.

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte difficile frappé par une crise économique, financière, industrielle et sociale qui impacte de façon importante les fondements de notre mode de développement, que ce soit pour les collectivités territoriales, les entreprises mais aussi les ménages.

Le prochain budget primitif, le troisième de la mandature, sera présenté dans le cadre de l'alternance au niveau national avec une volonté de changement. Ce nouveau quinquennat semble vouloir inscrire une relation de confiance avec les collectivités territoriales et plus particulièrement les régions, nous devons donc en saisir les possibilités.

Cette mandature se veut solidaire et responsable, ainsi, 2013 sera fondée sur deux principes qui ancreront l'action publique dans le réel : la concertation et l'action. Le budget 2013 traduira explicitement la poursuite de cette volonté.

Après avoir examiné le contexte national et local et le premier bilan qui peut en être dégagé, les orientations budgétaires seront détaillées en mettant en avant les arbitrages en matière de dépenses et de recettes pour équilibrer le budget primitif compte tenu des orientations politiques fixées en 2013.

A l'heure où l'Etat se désengage, les collectivités territoriales réalisent près de 75 % de l'investissement public en France, il est temps de repositionner autrement la réalité du pouvoir d'intervention des régions et garantir notre autonomie financière prévue par la Constitution.

I. L'environnement général

Les tensions internationales devraient persister à l'horizon 2013. La zone euro serait ainsi toujours à la traîne de l'économie mondiale. Au sein de la zone euro, l'Allemagne serait en croissance, tandis que l'Espagne et l'Italie resteraient en récession.

Le principal aléa qui entoure la prévision porte sur l'évolution de la crise des dettes souveraines dans la zone euro. En effet, celle-ci dépend non seulement de l'évolution des fondamentaux des économies de la zone euro, mais aussi des réponses qu'apporteront à cette crise les gouvernements nationaux et les institutions européennes. Elle dépend également de la réaction des investisseurs à ces réponses.

A) Contexte national

Après une nouvelle stabilité du PIB au deuxième trimestre 2012, la croissance française repartirait légèrement au second semestre (+ 0,1 % au troisième trimestre, puis + 0,2 % au quatrième). Les exportations s'accéléraient quelque peu, sous l'effet du regain de croissance mondiale et de la dépréciation passée de l'euro. La demande intérieure repartirait également modérément. En particulier, la consommation croîtrait à nouveau car le taux d'épargne des ménages baisserait au second semestre, après une hausse transitoire au deuxième trimestre.

Du fait de la faiblesse de la croissance, le taux de chômage continuerait d'augmenter, atteignant 10,3 % en France au quatrième trimestre.

Le projet de loi de finances pour 2013 propose une nouvelle réduction du déficit de l'État, de près de 30 milliards d'Euros par rapport à 2012. Le déficit public affiché serait de 3 % en 2013.

Pour 2013, l'hypothèse de croissance retenue est de 0,8 %, supérieure à celle de 2012 (+ 0,2 %). Il convient donc de ne pas sur-réagir aux évolutions des marchés.

Comme en 2012, pour participer à l'effort de redressement des finances publiques, l'enveloppe des concours aux collectivités territoriales sera stabilisée en 2013.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales s'élèvent à 60 milliards d'Euros en 2013. Ces concours sont composés de plusieurs dotations :

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de 5,6 milliards d'Euros, qui correspond au remboursement de la TVA pour les investissements réalisés par les collectivités locales augmente de 120 millions d'Euros. Les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle sont maintenues;
- Les dotations permettant d'assurer la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle, pour 3,8 milliards d'Euros ;
- Les autres concours, que l'on appelle l'«enveloppe normée» des concours de l'Etat (dont la DGF), et dont le périmètre est constant d'une année à l'autre (50,5 milliards d'Euros).

Cet effort s'accompagne d'un renforcement de la péréquation

Afin de tenir compte des fortes disparités des collectivités territoriales, principalement liées aux écarts de ressources, la péréquation est substantiellement renforcée dans le projet de loi de finances pour 2013.

La péréquation verticale d'abord, c'est-à-dire l'attribution ciblée des concours de l'Etat aux collectivités qui en ont le plus besoin, est doublée par rapport à l'an dernier : + 238 M€ contre + 119 M€ en 2012 :

- Pour les communes, la dotation de solidarité urbaine augmente de 120 M€, la dotation de solidarité rurale de 78 M€ et la dotation nationale de péréquation de 10 M€.
- Pour les départements, la dotation de péréquation urbaine et la dotation de fonctionnement augmentent globalement de 20 M€.
- Pour les régions, la dotation de péréquation augmente de 10 M€.

La péréquation horizontale - c'est-à-dire la solidarité entre les collectivités - est renforcée en 2013 avec la montée en puissance pour une plus grande efficacité.

- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) monte en charge. 360 M€ seront répartis en 2013 contre 150 M€ en 2012. De plus, une large concertation avec les membres du Comité des finances locales et les associations d'élus a conduit à modifier certaines règles de fonctionnement de ce fonds, en prenant notamment en compte le revenu par habitant comme critère transversal de charges des collectivités.
- L'année 2013 sera la première année d'application des deux fonds de péréquation de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises.

Ces fonds permettront de répartir 50 M€ pour les départements et 26 M€ pour les régions.

L'augmentation de la péréquation permet ainsi de renforcer la solidarité entre les territoires et ainsi de rendre plus équitable la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics.

Ainsi, les collectivités, comme lors des années passées, joueront, en 2013, le jeu de la relance à travers une approche très pragmatique pour la construction des budgets primitifs. Les administrations publiques locales en 2011 :

- effectuent 23 % de la dépense publique
- réalisent 71 % de l'investissement public
- détiennent 10 % de la dette publique.

B) Contexte local

Dans ce contexte, comment situer l'économie corse ?

Comme en 2012, l'économie corse présente un bilan mitigé sur l'année 2012. Les évolutions au sein des différents pans de l'économie demeurent contrastées. L'emploi salarié progresse, davantage qu'au niveau national, mais tous les secteurs n'en bénéficient pas. La hausse du chômage est supérieure à la moyenne nationale. Parallèlement, la création d'entreprise marque le pas suite à la désaffection du statut d'auto-entrepreneur. Malgré un léger recul, l'activité de la construction résiste,

soutenue par la construction de logements neufs. Cette année, l'activité touristique est marquée par une forte baisse de la clientèle étrangère impactant à la fois les trafics passagers et la fréquentation des hôtels et campings de la région. Elle reste toutefois à un niveau correct grâce au retour des touristes nationaux.

La hausse du chômage se poursuit

En septembre 2012, le nombre de demandeurs d'emplois est de plus de 16 000 personnes. Les offres d'emploi augmentent par rapport à l'année précédente mais cette hausse résulte de la progression des offres pour un emploi précaire. Celles pour un emploi stable chutent de 13,5 % sur un an.

Forte détérioration pour les seniors et les jeunes. Tous les publics sont concernés par la dégradation du marché du travail au premier rang desquels les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus dont le nombre augmente de 13 % (contre + 15 % au niveau national). Avec 270 demandeurs d'emploi de plus qu'en 2010, ce public progresse de 9 % sur un an contre + 2 % au niveau national. La Corse est d'ailleurs la région qui enregistre la plus forte hausse annuelle pour ce public.

Les femmes davantage impactées que les hommes. Pour la première fois depuis le début de la dégradation du marché du travail en 2008, les femmes sont davantage impactées que les hommes. Cette tendance s'observe également au niveau national mais la Corse reste la région où la part des femmes dans la demande d'emploi est la plus importante (56 %)

L'emploi : Reprise confirmée mais fragile

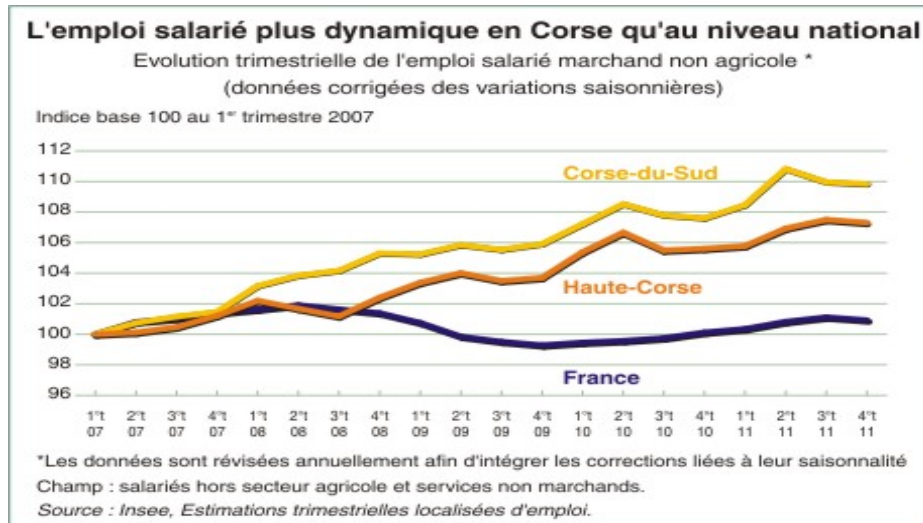
L'économie régionale a créé plus de 1 100 emplois, en progression de 1,8 % par rapport à l'année précédente et contre + 0,4 % au niveau national. Toutefois, la crise des dettes souveraines, les contraintes budgétaires ont contribué à fragiliser l'activité économique insulaire, pénalisant notamment les embauches dans la construction. Les activités de services ont également ralenti. Le rebond de l'emploi salarié du début d'année n'aura pas permis d'endiguer la dégradation du marché du travail qui persiste en Corse depuis 2009.

Construction : faible progression des embauches. L'année se solde par seulement 160 créations d'emplois (+ 1,5 %). Le ralentissement amorcé en 2009 se prolonge et l'économie insulaire ne peut plus compter sur la force créatrice d'emplois de ce secteur d'activité. Sur les trois dernières années, le BTP n'a pas créé plus de 400 emplois, alors qu'il en générerait annuellement plusieurs centaines jusqu'en 2008.

Le commerce, pilier de l'emploi. L'emploi dans le secteur commercial progresse de 2,7 %. Regroupant le quart des emplois marchands insulaires, le commerce enregistre ainsi la plus forte augmentation de ses effectifs depuis 2003. A l'origine du tiers des créations de l'année, avec plus de 400 postes, le commerce devient le plus gros contributeur à la création d'emploi.

Une progression soutenue dans l'industrie. Le secteur industriel demeure favorable à l'emploi. Avec une progression de 3,1 % sur les deux départements, l'industrie totalise près de 200 créations de postes.

L'emploi s'essouffle dans les services marchands. L'activité soutenue dans les services marchands insulaires avait permis de préserver l'emploi salarié corse des aléas de la crise en 2009 et stimulé la reprise de l'embauche en 2010. Du fait des effets indirects de la crise sur les salaires et le pouvoir d'achat, cette dynamique semble se gripper. Contribuant moins qu'antérieurement à la croissance des effectifs salariés, les services marchands insulaires ont néanmoins créé un peu plus de 300 postes, soit une progression de 1,2 %.

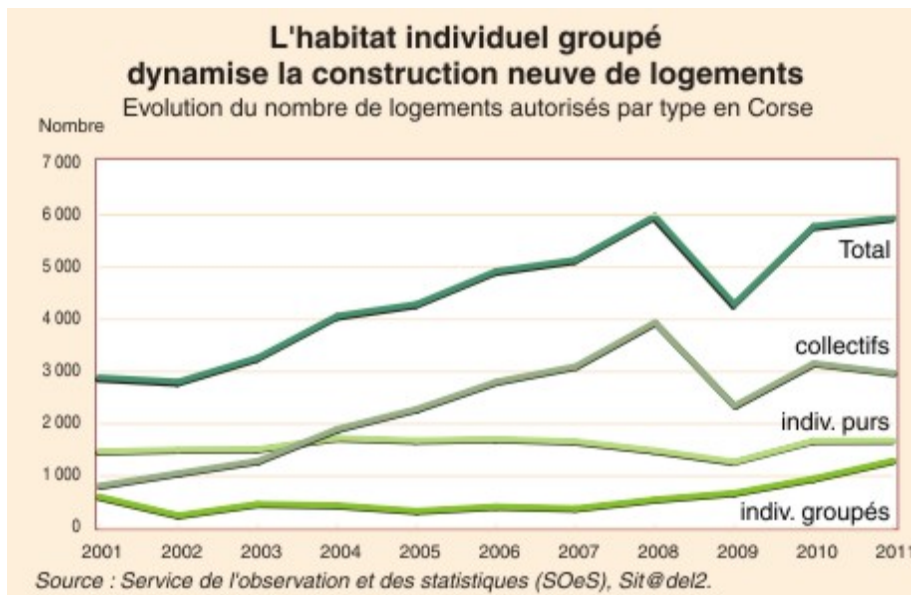


La construction neuve de logements à nouveau en hausse, celle de locaux en recul

L'habitat individuel groupé poursuit sa progression. Après le net repli observé en 2009, la construction neuve de logements ordinaires progresse pour la deuxième année consécutive en 2012 et se rapproche du niveau élevé de 2008. Le nombre de permis de construire s'établit à 5 950, soit 3 % de plus qu'en 2010. Cette hausse ressort du dynamisme du logement individuel groupé.

Construction de locaux en baisse pour le commerce. Après une année 2010 en forte progression, les surfaces autorisées concernant les locaux à usage autre qu'habitation diminuent nettement en 2011 (- 18 %).

Les ventes de logements neufs se redressent. En 2011, 2 100 logements neufs ont été vendus en Corse, soit une hausse de 33 % par rapport à une année 2010 en net repli. Ainsi, le volume des ventes de logements neufs est supérieur au niveau atteint en 2009. Ce rebond fait suite à la forte hausse des permis de construire enregistrée en 2010.



Les logements sociaux : Un retard structurel. En Corse, les propriétaires sont légèrement sous-représentés par rapport au niveau national. Les ménages locataires en HLM sont plus rares dans la région. Ceci est essentiellement dû à l'offre en logements sociaux qui y est la plus faible de France. En 2010, il y avait plus de 12 000 logements sociaux soit seulement 10 % des résidences principales. En comparaison, il y a 394 logements sociaux pour 10 000 habitants contre 705 en moyenne dans les autres régions. 90% de ces logements est de type collectif contre 80 % au niveau national. Le taux de vacance comme le taux de mobilité de ces logements sont extrêmement faibles.

Les transports : stabilité du nombre de passagers sur 12 mois

En matière de transport maritime et aérien, sur les 12 derniers mois, d'août 2011 à août 2012, près de 7,4 millions de passagers ont transité par les 7 plateformes de l'île. Concernant la haute saison, la Corse connaît, aussi, une stabilité de trafic passager. Dans le détail, le transport maritime perd 1 % sur un an, en raison du recul du trafic italien et concernant le transport aérien, il augmente de 1 %, soutenu à 80 % des trafics français low cost et notamment l'ouverture de nouvelles lignes.

Le transport ferroviaire est en plein développement, avec plus de 720 000 personnes transportées dont une hausse de 30 % pour les lignes régulières. Les nouveaux autorails et les nouveaux horaires semblent séduire un nouveau public.

Recul des créations d'entreprises

La baisse des créations d'entreprise se poursuit en Corse pour la deuxième année consécutive. Cette diminution est due à celle des créations d'auto-entreprise, le nombre de créations hors auto-entreprises étant stable. Cependant, la Corse est une des régions qui résiste le mieux à la baisse des créations d'entreprises.

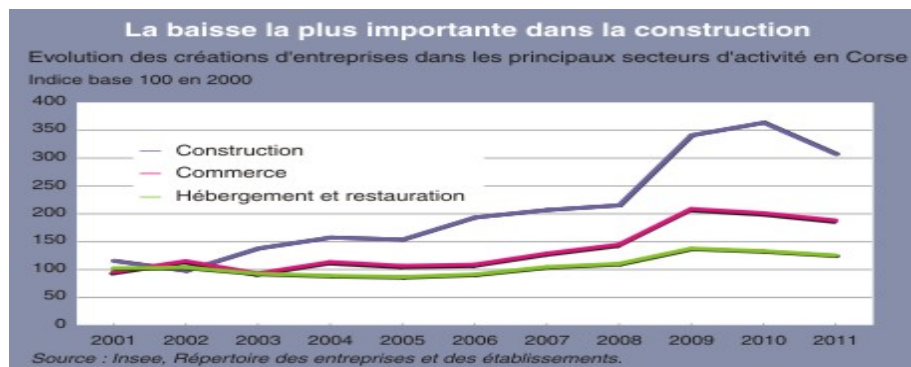
3 870 entreprises créées en 2011. La baisse du nombre total de créations (- 8 % contre - 12 % au niveau France entière) affecte la quasi-totalité du territoire national.

Peu de secteurs d'activité épargnés par la baisse. Les trois principaux secteurs d'activité de la région, la construction, le commerce et l'hébergement-restauration,

qui représentent 50 % de l'ensemble des créations, sont en recul. En Corse, la baisse du nombre total de créateurs d'entreprises touche tous les secteurs d'activité, sauf les activités financières, d'assurance et immobilières, les activités liées à l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale ainsi que l'industrie.

Sept entreprises créées sur dix sont des entreprises individuelles. La proportion de créateurs d'entreprises individuelles, ayant ainsi choisi le statut de personne physique, est de 73 % avec 2 840 nouvelles entreprises. Parmi elles, 37 % sont créées par des femmes, soit une part similaire à la moyenne France entière. 90 % des entreprises créées n'emploient aucun salarié. Cette part est équivalente à celle des deux années précédentes. Elle reste inférieure à la moyenne nationale (94 %).

La baisse du nombre de défaillances se poursuit. En 2011, la baisse du nombre de défaillances d'entreprises amorcée en 2010 se poursuit. La Corse enregistre 254 défaillances contre 295 en 2010, soit un recul de 14 %.



L'activité touristique : Forte baisse de la fréquentation étrangère

Les hôtels et les campings corses connaissent une situation en légère baisse en 2011-2012, avec une diminution de 4 % du nombre de nuitées. Cette baisse est essentiellement imputable à la désaffection de la clientèle étrangère, en recul de 18 %. Les touristes nationaux sont en effet de retour dans la région, en particulier dans les campings, bien que leur apport ne suffise pas à compenser la baisse globale du nombre de nuitées.

Les touristes étrangers en recul de 25 % dans les campings. Avec 6,34 millions de nuitées, la fréquentation des hôtels et des campings diminue de 4 % en 2011 (après une hausse de 1 % en 2010). Cette baisse est principalement imputable à une perte de clientèle étrangère.

Dans les hôtels, une baisse de clientèle aussi bien nationale qu'étrangère.

Après une reprise marquée en 2010, la fréquentation des hôtels recule. Les touristes ont passé 2,88 millions de nuitées dans les hôtels de l'île, soit une baisse de 2 % sur un an. Cette désaffection résulte du repli cumulé des nuitées nationales et étrangères. La clientèle nationale, qui regroupe les trois quarts des nuitées hôtelières, diminue de 2 % tandis que les touristes étrangers enregistrent une baisse de 4 %. Les clients sont, malgré tout, venus en plus grand nombre mais ils sont restés moins longtemps dans les hôtels insulaires, provoquant ainsi une diminution de la fréquentation.

Seuls l'Extrême-Sud et la Balagne résistent. À l'inverse de 2010, la conjoncture de l'hôtellerie de tourisme est plus défavorable en Corse qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Languedoc-Roussillon. Au sein des régions méridionales, la Corse est la seule à pâtir d'un recul simultané de fréquentation nationale et étrangère. Sur le territoire corse, les bassins d'Extrême-Sud et de Balagne profitent d'une augmentation de la fréquentation hôtelière tandis que ceux d'Ajaccio et de Bastia sont respectivement en baisse de 7 % et 3 %. En 2011, la répartition des nuitées entre littoral et montagne s'établit à 83 % contre 17 %.

II. Les perspectives d'actions en 2013

A) Favoriser la croissance économique et l'emploi

- Action économique

L'exercice 2013 sera caractérisé par la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la feuille de route de l'action économique débattue à l'Assemblée de Corse en janvier 2011 et qui définit le cadre des interventions de la Collectivité Territoriale autour de trois axes une croissance intelligente, durable et partagée. L'objectif principal étant de concentrer les efforts financiers de la CTC vers la création et le maintien d'emplois. Il devra se traduire par un effort important de la Collectivité territoriale pour accompagner cette dynamique notamment dans un contexte économique difficile.

Au titre de la croissance intelligente

- Il s'agit notamment de renforcer des moyens d'intervention des outils de la plateforme Corse Financement, dans le cadre de la mise en place de la future Banque Publique d'Investissement. Ceci donnera lieu à une réforme de cette plateforme pour la rendre encore plus lisible par les porteurs de projets.
- L'année 2013 sera celle de la montée en puissance du programme de soutien à l'entrepreneuriat « Cors'Entreprendre »,
- De même, l'action économique de la CTC devra s'appuyer sur l'exploitation des actions de l'Observatoire Economique Régional qui devra encore monter en puissance,
- Un effort particulier devra être également consenti en faveur de l'innovation des entreprises et du secteur commercial et artisanal pour permettre le développement des activités et la création de nouveaux emplois. L'innovation sociale sera notamment privilégiée.
- Le soutien aux filières devra être renforcé notamment avec le nouveau contrat-cadre du pôle de compétitivité CAPENERGIES, la poursuite du développement du Pôle Cap'Nautic, la mise en œuvre du Pôle d'excellence TIC. Ce soutien s'étendra aussi à la structuration de nouvelles filières porteuses comme l'agroalimentaire, le secteur cosmétique, les services à la personne...
- Un effort supplémentaire sera consenti dans le secteur de l'export mais également en faveur d'une meilleure commercialisation des produits insulaires dans les circuits de distribution nationaux et européens pour dynamiser la croissance des entreprises.

Au titre de la croissance durable

- Un nouveau mécanisme en matière de transmission-reprise d'entreprises permettra de préserver la poursuite de certaines activités et donc le maintien

d'emplois. Il nécessitera un effort financier important notamment en termes d'ingénierie financière.

- L'année 2013 verra également la poursuite de la mise en œuvre du programme régional de zone d'activité,
- La finalisation du programme transfrontalier INNAUTIC & TPE constituera un élément de mise en perspective du développement de la filière en Corse.
- la mise en place d'actions collectives au profit de projets structurants dans les territoires,
- Une stratégie en faveur de l'économie verte sera également définie pour la création de nouveaux gisements d'emplois.

Au titre de la croissance partagée

- Un effort particulier sera nécessaire en faveur du soutien à la création d'emploi en recherchant une articulation optimale avec les nouveaux dispositifs nationaux et qui tiendra compte des conclusions des Assises pour l'Emploi et la Formation.
- Dans le cadre du plan Cors'éco-Solidaire, un plan de développement de l'insertion par l'activité économique sera proposé en vue de dynamiser ce secteur.
- Une plus grande diffusion de l'information et une animation dans les territoires urbains et ruraux sera nécessaire pour permettre un accès facilité aux dispositifs de soutien.
- Un renforcement de l'ingénierie de projet et des moyens technologiques modernes et performants permettra au plus grand nombre de concrétiser leurs projets.

Ces actions mise en œuvre par l'Agence de Développement Economique de la Corse nécessiteront également une optimisation de ses moyens.

- Tourisme

L'année 2012 nous conforte dans les choix stratégiques opérés. Il est donc important de poursuivre nos efforts financiers et d'orienter notre politique en direction de trois axes prioritaires :

Structurer l'offre touristique régionale. La version amendée du guide des aides de l'Agence du Tourisme de la Corse introduit des innovations :

- Des aides à l'hébergement en milieu rural dévitalisé, avec notamment la création d'une aide directe à l'hôtellerie rurale,
- Une aide directe aux hébergements de plein air sous l'angle du management environnemental et des TIC,
- Une aide directe aux entreprises sous l'angle de certains investissements matériels et immatériels,
- Un dispositif d'aide au tourisme social et solidaire,
- Un panel de mesures de soutien à l'emploi (cadres qualifiés, jeunes diplômés, emploi en zone rurale...).
- La convention « Avances Remboursables » conclue avec la CADEC a pris fin en 2012. Nous souhaitons la renouveler et poursuivre cet objectif en direction de l'hôtellerie 2** et 3*** et rendre accessible ce dispositif aux prestataires d'activités de pleine nature.

- Dans le cadre de la structuration des filières, nous avons notamment choisi de nous positionner sur le secteur du Tourisme d'Affaires et des Congrès.

Ces nouvelles mesures viennent s'ajouter aux mesures en vigueur depuis 2008.

Rééquilibrer les flux touristiques. Nous allons poursuivre notre stratégie marketing pour rééquilibrer l'importance de notre clientèle. En effet, les actions engagées sur nos cinq marchés prioritaires (Grande Bretagne, Belgique, Allemagne, Suisse et Scandinavie) ont permis à la destination d'enregistrer un niveau de fréquentation identique à l'année record 2010.

L'accessibilité de l'offre régionale. Dans un souci de recherche de cohérence de l'offre aujourd'hui, l'Agence du Tourisme de la Corse va développer en 2013 une plate-forme de réservation touristique régionale au service de tous les acteurs. Ce nouvel outil, renforcé par le maillage territorial de l'information, permettra de gérer les différents aspects liés à la commercialisation de l'offre touristique et contribuera à augmenter et à faciliter la mise en relation des offres touristiques avec les clients. Il donnera une visibilité nationale et internationale aux professionnels et partenaires et un véritable avantage concurrentiel à la destination Corse.

- **Enseignement supérieur**

Pour l'exercice 2013, sous l'égide du Comité Consultatif de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (*organisme consultatif dédié au secteur*) il est proposé :

- En lien avec l'Université et le CNAM, un GIP destiné à mieux prendre en compte la demande de formation continue du supérieur sera mis en place. Conformément au COM apprentissage, le développement quantitatif et qualitatif de l'alternance des cursus post baccalauréat sera poursuivi,
- Des moyens importants en matière de soutien aux projets scientifiques et de R&D seront mis en place, projets qui entrent dans une phase de concrétisation,
- Enfin le volet social étudiant sera renforcé pour permettre, en collaboration avec les départements et l'Etat, d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants. Il sera fait appel au Fonds Social Européen qui concourt aux dispositifs de mobilité étudiante.

- **Agriculture et développement rural**

L'exercice 2013 sera caractérisé par :

- La poursuite de la montée en puissance des financements mobilisés dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC),
- Le développement du schéma d'accompagnement pastoral,
- L'animation foncière collective et individuelle dans le droit fil des assises du foncier (AFP, ASL et accompagnement individuel),
- L'aide à la SAFER dans l'accomplissement de sa mission de service public,
- La mise en place d'actions de communication pour les produits agricoles ne bénéficiant pas encore de certification (agneau, veau, fruits et légumes, fromage....) et pour l'agriculture corse dans sa globalité,

- La relance des routes des sens authentiques afin de valoriser le développement des circuits courts par la structuration et la mise en marché d'itinéraires agritouristiques sur les territoires ruraux,
- La sensibilisation du jeune public via la diffusion et l'animation d'ateliers « Gusti di Corsica » dans les écoles primaires ainsi qu'un concours scolaire à destination des collèges ruraux,
- Un plan d'action Cynips sera mis en œuvre pour lutter contre ce fléau qui menace toute la filière castanéicole,
- La montée en charge des dispositifs de fonds de garantie et fonds de financement à destination des jeunes agriculteurs,
- La mise en œuvre du partenariat signé avec le syndicat d'électrification de Corse-du-Sud destiné à favoriser la structuration indispensable des exploitations agricoles par la prise en charge par l'ODARC d'une partie des coûts d'électrification des exploitations agricoles. Ce dispositif ayant vocation à s'étendre à la Haute-Corse,
- Enfin, la poursuite des différents projets de coopération européenne interrégionale en tant que chef de file ou partenaire.

B) Encourager le développement durable

- Environnement

- Interventions « Développement Durable et Patrimoine » : reconduite des actions inscrites habituellement, notamment notre partenariat avec l'ADEME et la mise en œuvre du diagnostic radon,
- Valorisation de l'environnement : poursuite des actions menées dans le cadre du patrimoine bâti ainsi que de l'enfouissement des réseaux.
- Education à l'Environnement et Observatoire : poursuite des missions dans le cadre de l'éducation à l'environnement et de l'observatoire du développement durable,
- Interventions « Espaces terrestres et marins » : Soutien aux activités de la Pêche et de l'aquaculture, gestion des ressources halieutiques,
- Préservation des espaces littoraux et marins : poursuite des actions menées à ce jour et prise en compte la création effective du GECT PMIBB en décembre prochain ainsi que le démarrage de nouveaux programmes tels RETRAPARC bis, le suivi de la biodiversité sur les sites du Conservatoire du Littoral, MEDPAN, PELAGOS, NEOMAR, organisation du congrès IMPAC,
- Ecosystèmes terrestres : Sans remettre en cause les actions habituelles et les programmes engagés, une nouvelle orientation est envisagée tenant ainsi compte du réexamen de la convention qui nous lie au CG 2B depuis 2012,
- Le soutien au budget du PNRC,
- Valorisation des espaces agro-sylvo-pastoraux : reconduite des actions inscrites habituellement,
- Conservatoire Botanique National de Corse : reconduite des actions inscrites habituellement et également la montée en charge du conservatoire, 2013 étant l'année de renouvellement de son agrément.

- Energie

Le transfert de la Direction Energie interviendra au cours de l'exercice 2013. Celle-ci sera rattachée à l'AAUC.

L'année 2013 doit permettre d'engager les inflexions nécessaires sur le plan des objectifs fixés conformément à la feuille de route du Conseil Exécutif et aux orientations du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) en voie de finalisation. Sur les questions énergétiques et climatiques, cette année constitue une période charnière avec la prochaine phase 2014/2020 qui placera les enjeux climatiques et de l'efficacité énergétique au centre du PO FEDER.

La mise en œuvre opérationnelle des mesures de soutien aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie se fait au travers de trois partenariats principaux :

1. avec l'ADEME au titre du Contrat de Projets Etat Région CTC / ADEME, d'un montant total de 16 millions d'Euros sur les 7 années 2007 à 2013,
2. avec EDF via un contrat cadre de 10 millions d'Euros pour la période 2010-2013 décliné lui aussi annuellement comme le CPER,
3. et avec l'Union européenne via les fonds FEDER à parité avec le CPER sur 2007-2013 pour 14 millions d'Euros dont la CTC assure la gestion en subvention globale.

Ces fonds sont complétés par des aides directes de la CTC sur des sujets non contractualisés destinés aux particuliers.

La programmation de ces fonds est réalisée sur la base du 1/7^{ème} pour ce qui concerne le CPER et le FEDER et du 1/5^{ème} pour le partenariat avec EDF via des conventions annuelles d'application détaillant les différents programmes.

- ⇒ Un programme d'actions concerne donc le partenariat CTC / EDF et des aides directes octroyées par la CTC, hors partenariats, comme par exemple le photovoltaïque en toiture pour les particuliers. A noter que la grande majorité de ces primes seront attribuées en 2013 via un chèque énergie.
- ⇒ Un second programme est dédié au partenariat CTC/ADEME. Pour 2013, les actions envisagées dans ce cadre sont de 4 natures :

1. l'efficacité énergétique dans les bâtiments,
2. les énergies renouvelables thermiques - Bois énergie,
3. les énergies renouvelables thermiques - Solaire thermique,
4. les énergies renouvelables électriques.

- **Equipements hydrauliques**

L'exécution du programme d'investissements hydrauliques devrait se poursuivre, avec notamment, en 2013 :

- La poursuite des travaux de réhabilitation de la réserve de GUAZZA
- La réalisation des travaux d'extension structurante des réseaux d'eau brute de FELICETO, PIGNA et LAMA, de PERI et CUTTOLI, et du plateau de CAURIA et de la vallée de TIZZANO,
- Le début des travaux de sécurisation et de renforcement de l'alimentation en eau brute du plateau Bonifacien, des extensions structurantes du NEBBIU, de SARROLA-CARCOPINO et OCANA, et de la réhabilitation du réservoir du col de SALVI,

- Les études relatives aux dessertes de la vallée du RIZZANESE, dans le secteur de PONTE LECCIA, et du grand AJACCIO,
- Les études détaillées concernant la réhabilitation et l'optimisation énergétique des stations de pompage de PERI et d'ALZITONE, ainsi que la mise en conformité de la prise sur le GOLO à PRUNELLI DI CASACCONI.

Dans le domaine de l'eau potable, l'office devrait achever la mise en conformité de l'alimentation des communes du GIUSSANI et débiter des travaux de mise aux normes des stations de traitement de BONIFATO et de CALVI.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de poursuivre la régularisation des emprises foncières de certains ouvrages de la concession, et de promouvoir une meilleure prise en compte des réseaux structurants dans les documents d'urbanisme des communes.

Enfin, l'OEHC mettra notamment l'accent sur :

- L'amélioration des rendements et la lutte contre le gaspillage,
- La mise à niveau de ses infrastructures hydrauliques,
- Sur le plan des ressources humaines, l'intensification des programmes de formation des personnels et la valorisation des activités,
- Le renforcement du programme Agenda 21 et la réfection des bâtiments et installations, notamment dans le cadre de bilans énergétiques,
- L'intensification de son développement à l'externe via la multiplication des coopérations locales, nationales et internationales en, recherchant notamment à s'intégrer dans les programmes et les appels à projets européens.

L'année 2013 sera également marquée par la mise en œuvre du SATAA (Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome) devant déboucher sur la mise en œuvre d'un service hydroclimatologique performant, capable de fournir les informations nécessaires pour l'indispensable adaptation dans la perspective du réchauffement climatique.

- **Développement durable**

Dans le domaine du développement technologique. Le désenclavement numérique de l'île a été amplifié grâce à l'acquisition de fibres optiques entre la Corse et le Continent dont l'exploitation a été confiée en 2010 à COVAGE. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique approuvé en 2012 a permis de définir la stratégie d'équipement en haut et très haut débit de l'île pour les 10-20 ans à venir.

Le déploiement de l'Espace Numérique de Travail continuera à œuvrer au service de l'éducation. Le réseau régional de la santé va pouvoir se concrétiser, en vue de fédérer les établissements de santé et d'offrir aux populations rurales éloignées des centres hospitaliers une offre de soins de qualité.

Dans le domaine forestier, l'approbation par l'Assemblée de plusieurs plans d'aménagement a permis la certification de la plupart des forêts territoriales, label reconnu internationalement. Le programme de travaux proposé comportera en priorité la réalisation des opérations DFCI éligibles au FEDER. Pour répondre à la demande de nos exploitants forestiers et scieurs, la CTC préconise la mise en place par l'ONF de contrats d'approvisionnement en bois d'œuvre et bois énergie. La

signalétique dans les forêts territoriales sera enfin mise en conformité après examen des propositions par l'Assemblée.

Dans le domaine de l'eau et l'assainissement. En 2013, il s'agira de mettre en œuvre le 10ème programme d'intervention 2013/2018 de l'Agence de l'Eau dans le cadre de nouveaux accords à négocier qui devront tenir compte de la conjoncture économique et de la future 3ème convention du PEI.

Il faut rattraper durant cette dernière période du PEI, avec l'aide des différents partenaires, le retard constaté essentiellement dans le rural dans le domaine de l'assainissement. Les communes rurales sont en effet confrontées à une mise en conformité obligatoire de leurs ouvrages.

Dans le domaine du cadre de vie et énergie, La mise en route progressive de l'Agenda 21 au sein de la CTC pourrait se concrétiser par, d'une part des mesures de sensibilisation des agents aux économies d'énergie et, d'autre part une accentuation des efforts consentis en vue de la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments de notre Collectivité.

Enfin, une étude de faisabilité sera lancée sur l'utilisation de voitures électriques ou hybrides pour les administrations (périmètre d'action à définir - dans un 1^{er} temps les communautés d'agglomération, les Conseils Généraux, les préfetures et la CTC et ses offices) avec la réalisation éventuelle d'une première opération dès 2013 financée au titre du PO FEDER.

C) Renforcer la solidarité sociale et spatiale

- Europe

Plusieurs dossiers prioritaires s'imposent en 2013 comme :

- Le renforcement du positionnement de la CTC dans la gestion des programmes européens et la préparation de l'après 2013 : Ainsi, la CTC a renforcé la stratégie d'intégration de la dimension européenne dans les politiques régionales visant à mobiliser les ressources communautaires pour les projets régionaux.

Le pilotage d'une partie des crédits européens (soit 50 % des crédits du FEDER) par la CTC s'inscrit parfaitement dans le cadre des nouvelles orientations nationales qui tendent à renforcer pour la prochaine programmation, le pouvoir des régions dans le domaine de la gestion des fonds européens. La CTC doit dès 2013 anticiper ce transfert des autorités de gestion et participer activement à la préparation des futurs programmes sur la base de l'expérience acquise au cours de la programmation actuelle.

- Le positionnement de la Corse au sein de l'espace européen. Afin de renforcer cette dynamique de coopération, la CTC assure la gestion de l'ensemble des cotisations allouées à divers organismes dont la CTC est membre et/ou financeur.

Par ailleurs, la CTC souhaite au cours de l'exercice 2013 poursuivre son effort de sensibilisation de la population régionale à la construction européenne et sur les

opportunités qu'offre à chacun l'intégration de la dimension européenne. Le soutien à la mobilité des jeunes sera favorisé en participant notamment au programme Eurodyssée qui est un programme d'échanges destiné aux jeunes de 18 à 30 ans à la recherche d'un emploi.

- Les relations extérieures de la Corse. Afin de favoriser l'ouverture de la Corse à l'extérieur, la CTC mène une politique de coopération concrète avec d'autres régions européennes et du monde.

Ainsi, la CTC est autorité nationale du Programme Opérationnel Italie-France Maritime doté -de plus de 160 millions d'Euros pour la période 2007-2013 dont les principaux projets ont permis à la Corse de s'associer à des régions d'autres Etats membres. (Ligurie, Toscane, Sardaigne). Ce programme favorise la coopération entre les zones frontalières dans le domaine de l'accessibilité, de l'innovation, de la valorisation des ressources naturelles et culturelles. La CTC est partenaire de 3 projets de coopération, dont deux en tant que Chef de file, (Pacte des maires transfrontaliers, Fabrica et Europe, ACCESSIT). La CTC a engagé une coopération d'échanges d'expériences avec l'Etat de Bahia au Brésil sur le thème de l'environnement.

Un accord de coopération a également été signé avec le Centre d'accueil Franco-Japonais afin de promouvoir des actions conjointes avec Okinawa sur le thème de l'insularité. L'objectif pour 2013 est de signer une convention avec l'Etat du Sikkim en Inde en vue de favoriser des échanges d'expériences qui pourraient porter sur les nouvelles technologies côté indien, la gestion de l'eau et la protection de l'environnement côté corse.

- **Formation professionnelle et apprentissage**

A ce titre :

- La CTC définira la carte des formations en apprentissage, en autorisant la création ou le renouvellement de CFA, et les ouvertures et fermetures de sections d'apprentissage,
- Elle interviendra dans le fonctionnement des CFA en complémentarité de la taxe d'apprentissage. Elle participera à l'équipement des CFA, versera des aides aux employeurs d'apprentis, participera aux actions de développement de l'apprentissage dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens signé en juillet 2011 avec l'Etat,
- Dans le domaine de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, elle mobilisera les moyens de l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), dont elle arrêtera le programme de formation et les opérations d'équipement, et organisera, en complément, par le biais d'une commande publique, un programme de formation destiné aux demandeurs d'emploi,
- Dans le secteur sanitaire et social, elle prendra en charge le fonctionnement des Instituts de formation et attribuera des bourses aux élèves aides-soignants.

De manière plus large, la CTC devra mettre en œuvre les orientations définies par le Contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle (CPRDFP) qui s'est fixé pour objectifs :

- de répondre aux besoins du tissu économique et sécuriser les parcours vers l'emploi,
- de dispenser un service accueil-information-orientation-accompagnement sur tout le territoire,
- de dynamiser l'alternance,
- de renforcer la culture et les pratiques de qualité dans les dispositifs de formation,
- d'intégrer progressivement la langue et la culture Corse dans tous les dispositifs de formation.

- **Education, Sports et Jeunesse**

Les dispositifs en faveur de **la jeunesse** doivent permettre en 2013 :

- d'assurer une information de la jeunesse via le Centre Régional Information Jeunesse,
- de poursuivre le soutien à la création de postes d'animateurs associatifs par microrégions,
- de soutenir la politique partenariale des contrats éducatifs locaux, sur les thèmes des loisirs des enfants et des jeunes, du développement durable et de la langue corse,
- de développer les chantiers de jeunes bénévoles (*ex : chantier régional « Demu una manu »*) et de favoriser la mobilité des jeunes ainsi que les échanges internationaux de jeunes, avec l'objectif de créer un Guichet Unique de la mobilité des jeunes,
- de soutenir les associations dans leurs projets au service de la Jeunesse, dans le cadre des aides en faveur du milieu associatif,
- de soutenir les initiatives des jeunes dans le cadre du dispositif « *Chjovani in Mossa : Envie d'Agir* »,
- d'aider les jeunes pour l'obtention du Brevet de Sécurité Routière, par l'attribution des aides « Prima Strada ».

En ce qui concerne le secteur du **Sport**, les actions en 2013 doivent permettre :

- d'assurer le financement des clubs nationaux, d'accorder des bourses aux sportifs de haut niveau, de soutenir le fonctionnement des filières d'accès au haut niveau et de poursuivre l'attribution des Coupons Sport en faveur des jeunes issus des familles bénéficiaires de l'ARS,
- de soutenir la réalisation de manifestations sportives : 17^{èmes} Jeux des Iles, 56^{ème} Tour de Corse automobile....ainsi que le 7^{ème} Raid Oxyjeunes « Sfida Natura »,
- d'aider les structures sportives pour leur fonctionnement et soutenir les projets de développement et d'animation des clubs,
- de prendre en compte le dispositif Corse/Continent qui porte sur une partie importante du coût du transport « bord à bord » (70 %) pour les déplacements sportifs des clubs insulaires (réflexion en cours), dispositif assuré jusqu'ici par l'Office des Transports,
- de continuer à soutenir la réalisation des grands équipements sportifs structurants nécessaires aux diverses pratiques sportives ainsi que les demandes d'aides liées à la réalisation d'équipements sportifs des communes et structures intercommunales, conformément aux principes de territorialisation,
- de procéder à la gestion des crédits CNDS, crédits destinés aux clubs, comités et ligues, affectés par l'Assemblée de Corse courant 2013 sur la base de la directive établie par le Directeur Général du CNDS, non encore connue à ce jour.

- d'assister et contrôler le Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse, qui s'est transformé depuis le début 2012 en Syndicat mixte ouvert.

- **Développement local**

En ce qui concerne le soutien à l'action des collectivités publiques, en plus des financements réservés à des opérations relevant de politiques sectorielles ou de programmes opérationnels, la CTC a créé des dispositifs spécifiques, essentiellement la dotation quinquennale et le fonds de développement local qui contribuent à compléter le niveau d'équipement des communes et de leurs groupements et à faciliter leur adaptation face aux défis auxquels ils se trouvent confrontés.

La CTC contribue ainsi par ce type d'action à l'amélioration du niveau des équipements de base, particulièrement utiles à la population résidente et touristique et au maintien de l'activité économique. Elle complète par ce moyen ses interventions dans d'autres secteurs relevant de règlements des aides spécifiques (tourisme, économie, patrimoine, culture, sports, etc..).

L'effort financier concernera en particulier les 28 EPCI à fiscalité propre dont la mise en place est prévue en 2013 dans le cadre de la nouvelle carte intercommunale.

Ce dispositif est accompagné par la mise en place d'un fonds de développement dont le montant représente 25 % de celui de la dotation. Il est principalement destiné à aider les communes et leurs groupements dont l'essor démographique fait apparaître de nouveaux besoins tant en matière d'équipements que d'aménagements urbains. Les communes et groupements devront pour bénéficier de l'intervention du fonds, parvenir préalablement à une consommation significative de leur dotation quinquennale.

La CTC accompagnera également les deux départements, pour le réaménagement et la relance d'activité des stations thermales de Guagno et de Pietrapola.

S'agissant des associations, qui trouvent auprès de la Collectivité Territoriale de Corse leur principal soutien financier, un dispositif permet de prendre en compte les demandes de subvention non éligibles à d'autres régimes d'aide de la Collectivité Territoriale et de ses offices et agences. L'organisation des foires rurales continuera d'être soutenue par la mobilisation des crédits de l'Etat (FNADT Montagne).

- **Développement social**

Notre collectivité s'est dotée d'un nouveau règlement des aides au logement approuvé par la délibération de l'Assemblée de Corse n° 11/244 AC. Le nouveau dispositif poursuit deux objectifs :

- Tout d'abord, il a pour ambition de favoriser l'accroissement et la diversification de l'offre de logement dans trois domaines : le logement social, les logements communaux et le parc privé.
- Ensuite, il s'agit de contribuer au développement de l'accès à la propriété et plus précisément de la primo accession à la propriété des jeunes ménages, sans bien évidemment exclure les autres catégories de structures familiales.

Dans le domaine de la santé, l'objectif principal est d'améliorer l'accès aux soins de la population régionale et promouvoir une prise en charge globale et territorialisée des questions de santé en soutenant plusieurs mesures :

- Le financement de projets d'équipements et d'opérations structurantes initiées par les établissements hospitaliers et le soutien à des maisons de santé pluridisciplinaires destinées à participer à l'organisation de la permanence des soins et respectant un cahier des charges régional bien défini. Parallèlement, le déploiement de projets de télémédecine permettant de favoriser la mise en réseau de l'offre sanitaire corse dans un but d'égalité et de qualité d'accès aux soins continuera d'être encouragée,
- L'autonomie des personnes âgées par le maintien à domicile ou en structures adaptées ainsi que le financement de modes de prise en charge adaptés en matière de handicap,
- Les politiques de prévention par la construction d'une politique partenariale autour de thématiques identifiées parmi lesquelles les conduites sexuelles à risque et la prévention des grossesses non désirées,
- L'accompagnement des familles en cas d'hospitalisation d'enfants corses sur le continent par le déploiement d'actions de mise en synergie et d'interventions plus concrètes en termes de transport et hébergement.

Dans le domaine social, les interventions de la Collectivité sont guidées par les réponses à apporter non seulement en matière de grande précarité mais également en termes de prévention et de détection de situations de fragilité sociale. A ce titre, la création de la Mission régionale d'information et d'action sur la précarité et l'exclusion nécessite d'être dotée des moyens nécessaires à sa vocation. Les interventions prévues dans le règlement se déclinent principalement autour des thématiques suivantes :

- L'accueil de jour et l'hébergement de populations fragilisées dans des structures spécifiques dédiées,
- la construction de projets multipartenaires et innovants en matière d'aide alimentaire,
- le soutien à des projets de prévention et de lutte contre la grande précarité et à des actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles,
- le soutien au dispositif d'aides aux chômeurs attribué en fin d'année par les deux départements.

- **Développement éducatif**

Pour l'année scolaire, plus de 20 000 élèves fréquentent **49** établissements scolaires du second degré publics et privés. Les actions mises en place concernent les domaines suivants :

- L'offre de formation et l'éducation :
- **L'action culturelle** : programme annuel d'actions et d'animations culturelles, fonctionnement des ateliers artistiques dans les collèges et les lycées, dotations PAESE, projets d'éducation à l'alimentation des EPLE,
- **Les actions en faveur de l'information des élèves.**
- **Le soutien scolaire aux élèves en difficulté** : dispositif de soutien scolaire par internet dans les collèges et les lycées professionnels, dispositif d'aide aux devoirs et à la préparation des examens en faveur des élèves internes,

- L'aide à des projets « divers » contribuant à la réussite éducative,
- La participation de la Collectivité territoriale au financement des manuels scolaires et des premiers équipements en lycées,
- L'équipement des établissements du 2nd degré,
- **Le plan annuel d'équipement des EPLE** vise à accompagner la restructuration et la création de locaux, diffuser les techniques de l'information et de la communication, adapter et moderniser les outils pédagogiques des sections techniques et professionnelles, veiller à la conformité des équipements aux normes nouvelles de sécurité, remplacer les matériels vétustes ou non-conformes notamment dans le domaine de l'hébergement,
- **La Collectivité apporte également une aide à l'investissement et à l'équipement aux établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat** dans les limites prévues par la loi,
- La Collectivité alloue dans ce cadre aux établissements d'enseignement public et privé sous contrat du second degré une dotation annuelle de fonctionnement. Elle prend en charge la part employeur des contrats **aidés recrutés par les EPLE** sur des fonctions ouvrières et de service.

- **Patrimoine et Culture**

Pour l'année 2013, la CTC souhaite pour le domaine de la Culture et du Patrimoine mettre l'accent sur les projets suivants :

- Le couvent Saint François. Le grand projet d'installation d'activités culturelles au sein du couvent Saint François a animé jusqu'en 2010 trois scénarios. Un quatrième scénario de faisabilité a été monté par la direction de la culture et du patrimoine. Il permet au Conservatoire de musique de danse et d'art dramatique Henri Tomasi de positionner dans des conditions optimales l'intégralité de son pôle danse, l'ensemble de ces pratiques collectives, musicales, chorales et d'art dramatique. Le lieu sera aménagé dans le cadre d'un partage de la surface avec une antenne du FRAC de Corse. L'année 2013 verra le début des travaux ciblés sur la réfection des toitures et des façades,
- L'Antenne ajaccienne du Conservatoire de Corse Henri Tomasi. Un projet de réalisation d'un équipement neuf est à envisager pour l'antenne d'Ajaccio du Conservatoire, deux lieux sont pressentis, l'un sur la rocade, l'autre sur l'emplacement actuel de l'IUFM,
- La Scène Nationale de Corse. Après deux missions de préfiguration, la Scène Nationale de Corse pourra, à l'instar du positionnement de la ville de Bastia, considérée comme antenne phare, être positionnée dans un premier temps par la création d'un EPCC dès 2013. Des villes adhérentes en tant que membres fondateurs et en tant que membres participants pourront constituer progressivement un maillage territorial dans le cadre de la création, la diffusion du spectacle vivant et la formation professionnelle,
- Le centre de conservation de Calvi. Ce centre accueillera trois activités majeures. La première, le stockage des objets et le regroupement des sous catégories en lots de restauration. La seconde activité sera pédagogique à destination des scolaires sur différents sujets, l'histoire de l'art, l'importance de l'inventaire et des catégories d'objets ainsi que sur les métiers de la restauration. La troisième englobe la part d'échanges scientifiques entre spécialistes et savoir-faire territoriaux et internationaux,
- Le fonctionnement du CAP de Sartène. Lieu de formation à part entière et de diffusion d'art polyphonique, ce centre accueillera dès 2013 des stagiaires venant

d'Europe et du bassin méditerranéen. Il sera également à terme un centre de documentation avec sa bibliothèque de manuscrits anciens et une antenne de la phonothèque du musée de la Corse,

- La caserne Padoue. Lancement de l'étude de programmation visant à terme à l'installation d'un pôle culturel notamment avec l'installation du musée des enfants, du Frac, accueil des locaux administratifs du CMT...
- La citadelle de Corte. Restauration et aménagement du nid d'Aigle,
- Le musée de la Corse. Finalisation et application du nouveau Projet Scientifique et Culturel, notamment en lien avec l'étude de programmation de la caserne Padoue et l'agrandissement de la salle d'exposition temporaire. Ce nouveau PSC conduira à terme à la réfection des espaces de circulation des expositions permanentes et une redéfinition du discours scientifique. Les travaux sur les installations de climatisation ainsi que du système de sécurité sont programmés. L'exposition temporaire portera, en 2013, sur la musique,
- Cucuruzzu. Travaux de restauration du site (2013- 2014), achèvement de l'étude de programmation, concourant à la création du Centre d'interprétation, réhabilitation des voies d'accès et mise en valeur du site et de l'accueil des visiteurs,
- Les chapelles à fresques. Achèvement des travaux de restauration du 2ème programme et lancement des travaux de restauration des chapelles à fresques de la 3ème tranche,
- Préparation de la grande Exposition « Autour du cardinal Fesch et de la famille Bonaparte » de 2016.
- Restructuration du secteur de l'inventaire. Deux conventions avec l'université dans le cadre de la création d'un diplôme universitaire sont prévues.

- Lanque Corse

Dans le domaine de la formation linguistique, il s'agit d'accompagner la montée en charge de l'enseignement bilingue programmée par le PRDF en soutenant les projets des écoles bilingues ainsi que des sections bilingues des établissements du second degré et d'ouvrir l'accès le plus large possible à la formation et à la certification en langue corse aux publics adultes.

Le centre d'immersion ouvrira ses portes à Bastelica au début de l'année 2013.

Dans le domaine de la diffusion linguistique, la CTC poursuit son action visant à renforcer la visibilité et la promotion de la langue corse dans la société.

Conformément aux axes définis dans la feuille de route, qui seront suivis et renforcés, il s'agira :

- du développement des actions liées à l'adoption de la CHARTE de la langue corse dans les organismes publics et privés ainsi que dans les medias,
- de la dynamisation du réseau Case di a lingua par le lancement d'appels à projets dans les territoires,
 - de l'aide aux structures de la petite-enfance et des loisirs-jeunesse engagées dans un plan de bilinguisme (matériels pédagogiques et plans ciblés de formation des personnels).

En ce qui concerne le conseil linguistique, l'action se développera selon les quatre grands axes de travail : normalisation et élaboration de la langue (animation du Cunsigliu di a lingua, colloques et séminaires), observation sociolinguistique

(Enquêtes), promotion de la langue (Evènementiel) et traduction (Visibilité institutionnelle de la langue corse). Outre le renouvellement de la Simana di a lingua et de Linguimondi, l'organisation d'évènements comprendra également la course pour la langue Giralingua.

L'installation prochaine du Cunsigliu di a lingua sera de nature à accroître l'activité du service « Cunsigliu linguisticu » en animant les diverses commissions et en démarrant de nouveaux travaux liés au recueil et à l'usage de la toponymie, à la promotion de la littérature corse, à la rédaction d'un dictionnaire général de la langue corse ainsi qu'à une action de vulgarisation.

D) Construire un aménagement des territoires pertinent

- Infrastructures, routes et transports

Dans le domaine routier : il est proposé de décliner le Schéma Directeur des Routes Territoriales approuvé par l'Assemblée de Corse en juin 2011. Ils concernent trois types d'interventions :

- les opérations structurantes telles que déviations ou voies nouvelles,
- les opérations d'aménagement de traversées d'agglomérations,
- les opérations d'aménagements ponctuels de sécurité hors agglomération, et comprennent les études, les acquisitions foncières et les travaux correspondants.

La Collectivité Territoriale de Corse poursuivra la mise en œuvre des conventions qu'elle a signées avec les deux départements pour la modernisation des Routes Départementales qui a été engagée en 2011.

Elle conclura avec la Ville d'Ajaccio une convention pour la réalisation des travaux de la liaison Mont Thabor - Stiletto qui doit, entre autres, faciliter l'accès à un certain nombre d'équipements publics en cours de réalisation (halle des sports, collège du Stiletto).

Elle procédera aux différentes acquisitions foncières nécessaires à la poursuite de travaux routiers (Carrefour d'Afa, créneau de dépassement de Tavera, traverse d'Olmeto) et à celles nécessaires pour la mise en sécurité des Aéroports d'Ajaccio et Bastia.

Dans le domaine des ports et aéroports : il est proposé comme objectifs principaux pour l'exercice 2013 :

- La mission d'assistance globale juridique et financière pour le renouvellement de la concession du port de commerce d'Ajaccio,
- La poursuite des études sur les dessertes maritimes et aériennes engagées par l'Office des Transports de la Corse,
- L'inscription à l'identique des dépenses prévisionnelles contractualisées en matière de certification des pilotes pour l'aéroport de Calvi.

- *sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité Territoriale de Corse* :
 - Sur le port d'Ajaccio, l'engagement de la 1^{ère} tranche de travaux de réparation des môles des Capucins et des 3 Marie, et des travaux de reconstruction du plan incliné du poste des capucins nord
 - Sur le port de Bastia, la poursuite des études et procédure de marchés de travaux du nouveau terre-plein Nord Est, et la poursuite des études du projet de nouveau port sur le site de la Carbonite,
 - Sur le port de plaisance de Bastia, la poursuite des travaux de réparation de la jetée du Dragon, et la poursuite des études de réparation des ouvrages maritimes,
 - Sur l'aéroport d'Ajaccio, la poursuite des études et procédure marché de travaux de la 2^{ème} tranche de renforcement de l'aire de mouvement, et l'engagement des études de confortement de la piste ;
 - Sur l'aéroport de Calvi, la poursuite des études de l'aménagement du parking aviation générale et l'engagement des études d'élargissement de la piste,
 - Sur l'aéroport de Figari, la poursuite des études de confortement de la piste et de réalisation d'un 2^{ème} taxiway, et la réalisation de confortements en béton sur les postes de stationnement des avions,
 - Sur l'ensemble des aéroports, la poursuite des procédures d'acquisitions foncières nécessaires pour la certification des plateformes.
- *sous maîtrise d'ouvrage des concessionnaires* :
 - le versement aux concessionnaires des subventions d'investissements pour les travaux de mise aux normes et des plans quinquennaux contractualisés des aéroports de Bastia et de Calvi.

L'emprunt « Caisse des dépôts et Consignations » pourra être mobilisé pour la réalisation de ces projets.

Dans le domaine du ferroviaire : Un accroissement notable des dessertes ferroviaires a été rendu possible avec la mise en place de la nouvelle offre et la mise en service des nouveaux autorails. La gratuité du train pour les étudiants post-bac est entrée en vigueur. Les conventionnements mis en place avec le conseil général de Haute Corse et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pour les scolaires a permis de renforcer la part des déplacements quotidiens en train.

Il est donc proposé la poursuite des objectifs du schéma directeur et de la convention de service public dont la déclinaison pour l'exercice 2013 est principalement la suivante :

- La clôture du bilan de sortie de la convention précédente avec la SNCF,
 - L'inscription de la contribution forfaitaire conventionnelle à l'exploitation des services et du réseau du Chemin de fer de la Corse,
 - Les dépenses de réparation des ouvrages ferroviaires et des bâtiments ferroviaires à la charge de la CTC,
 - Les dépenses de fonctionnement courantes notamment en matière de sensibilisation sur l'usage des transports publics, d'assistance au suivi du service public et du réseau, les frais d'expertise.
- *Opérations cofinancées*
 - La dernière tranche de l'opération témoin de la gare de Ponte-Leccia,
 - La poursuite des études du dépôt de Bastia,

- La poursuite des travaux de confortement des parois rocheuses,
- Le lancement des consultations pour la réparation de tunnels Poggio, Saint Pierre, et Agazza,
- Les travaux de remplacement du tablier du Pont de Lupino,
- Les travaux de confortement des ouvrages en terre prévus dans la tranche 7,
- La seconde phase de travaux de sécurisation des passages à niveau,
- Les travaux d'aménagement de traversées de voie entre Calvi et l'Île-Rousse afin de permettre leur classement,
- L'extension des quais pour la desserte des arrêts par des AMG en unité double afin d'augmenter les capacités de transport aux périodes de forte affluence y compris leur éclairage et leur mise en accessibilité,
- Les études et le lancement des consultations de travaux pour la mise à niveau de 6 haltes sur le périurbain bastiais,
- Les travaux des 4 haltes de la desserte périurbaine ajaccienne,
- La réalisation des études pré opérationnelles pour l'aménagement du fond de baie d'Ajaccio,
- Les études et le démarrage de la 1ere tranche des travaux d'aménagement du pôle intermodal de Casamozza,
- Les études et le démarrage de la 1ère tranche des travaux d'aménagement du pôle intermodal de l'Île-Rousse,
- Les études de projet de l'opération d'aménagement de la nouvelle gare intermodale de Calvi.
 - *Opération 100 % CTC*
- Les études opérationnelles pour l'amélioration de la capacité des lignes ferroviaires,
- Les études pour l'amélioration de la sécurité dans les tunnels,
- L'acquisition de 2 locotracteurs,
- Les travaux de révision pour le maintien en exploitation de certains autorails SOULE,
- Les aménagements nécessaires à l'organisation de la maintenance aux ateliers de Casamozza,
- Les travaux de réparation à l'identique de la maison de garde barrière de Carbuccia suite à l'incendie de forêt.

L'emprunt « Caisse des Dépôts et Consignations » pourra être mobilisé pour la réalisation de ces projets.

La CTC lancera les premières études de faisabilité de l'extension du chemin de fer sur la Plaine Orientale et en particulier entre Casamozza et Folelli et poursuivra l'état des lieux entre Talasani et Bonifacio.

Bâtiments publics et Constructions scolaires et universitaires

Dans ce domaine, les principales opérations pour 2013 sont :

Opérations en phase travaux :

- Collège Saint Joseph Bastia
- Collège Giraud Bastia
- Lycée Giocante de Casabianca Bastia
- Lycée de Balagne Ile-Rousse
- Cité scolaire Pascal Paoli Corte

Opérations devant démarrer en travaux en 2013 :

- Collège du Stiletto Ajaccio
- Lycée Professionnel Jules Antonini Ajaccio
- Cité scolaire Clémenceau Sartène
- Collège de Biguglia
- Collège de Lucciana

Opérations en phase études

- Collèges de Luri, Cervione, Moltifao, Lévie
- Cités scolaires Fesch et Laetitia Ajaccio
- Cité Technique de Montesoro Bastia

Opérations nouvelles à lancer :

- Lycée Maritime de Bastia : création d'un nouvel internat
- Lycées agricoles de Borgo et Sartène : réhabilitation salles + internats
- Lycée JP de Rocca-Serra à Porto-Vecchio : restructuration de l'atelier en salles de cours
- Collège de Casinca : couverture du plateau sportif
- Lycée Professionnel Finosello Ajaccio : réhabilitation du bâtiment d'externat.

Concernant l'Université de Corse, les travaux de la Bibliothèque Universitaire se poursuivront avec les modifications de programme demandées par l'Université (climatisation des bureaux). L'opération Extension IUT et halle GC/ENR fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre sur la base du programme présenté en Assemblée de Corse début 2013.

Enfin la CTC continuera d'apporter son soutien financier aux deux opérations sous maîtrise d'ouvrage Université (bâtiment UMR LISA et restructuration UFR Lettres), conformément aux conventions de financement signées.

Elle participera au financement des travaux de désamiantage de l'ancien Collège du Finosello.

L'emprunt « Caisse des Dépôts et Consignations » pourra être mobilisé pour la réalisation de ces projets.

Dans le domaine des bâtiments publics. Pour l'année 2013, la CTC poursuivra les efforts entrepris et s'attachera notamment à poursuivre la conduite des projets en cours. Dans ce cadre, les principales opérations pour 2013 sont :

Opérations en cours de travaux

- CCPROM de Calvi
- Centre d'exploitation routier de Lucciana

Opérations devant démarrer en travaux

- Mise en sécurité du couvent St-François à Bastia
- Amélioration des conditions de conservation des œuvres du Musée
- Amélioration des performances énergétiques de l'Hôtel de Région
- Réhabilitation de trois logements au Paesolu d'Aitone
- Aménagement des jardins et parking du site Ripert
- Mise en sureté du Musée de la Corse

- Réhabilitation maison forestière de Popaghja
- Mise en sécurité immeuble le Régent.

Opérations en phase études

- Centre d'interprétation archéologique de Cucuruzzu à Lévie
- Etudes pré-opérationnelles de valorisation du site de Montlaur à Bonifacio
- Réalisation d'un parking dans la traverse d'Olmeto
- Etudes de mise en accessibilité des sites archéologiques d'Aléria et de Cauria
- Aménagement Hôtel de Région (cafétéria + escalier patio).

Opérations nouvelles à lancer :

- Immeuble de bureaux sur le terre-plein de la gare de Bastia
- Parking et immeuble de bureau « Grandval » à Ajaccio
- Réhabilitation ancien amphithéâtre Ricantu.

- PADDUC - Foncier - Logement

Les orientations budgétaires proposées au titre de l'année 2013 correspondent quatre priorités opérationnelles confiées, à savoir :

- L'élaboration du PADDUC. Deux grandes échéances devraient rythmer le travail : au mois d'avril, la présentation pour débat et validation à l'Assemblée de Corse, de la partie « Plan de développement durable de la Corse », puis au mois d'Octobre, la présentation pour débat et validation, à cette même Assemblée, de la partie « schémas d'aménagement ».
- La mise en place de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au profit des communes, concernant l'élaboration des documents locaux d'urbanisme. Il s'agit du soutien aux territoires concernés par des SCOT, ainsi que de la prise en compte des diagnostics agricoles dans le cadre de PLU selon les deux fiches action, n° 8 et 11 votées à ce titre par l'Assemblée de Corse.
- La mise en place de l'observatoire du Foncier et de l'Immobilier. Correspond à la fiche n° 10 de la plateforme d'actions votée dans le cadre des Assises du Foncier et du logement. Il s'agit de la collecte, le traitement, l'analyse des données, la publication de dossiers thématiques pour une meilleure connaissance et compréhension des processus de formation des valeurs foncières et immobilières (prix, quantité, en statique et en dynamique).
- La mise en place du pôle d'aménagement opérationnel, venant compléter l'EPF, et destiné à réaliser des opérations d'aménagement et d'urbanisme opérationnel pour le compte des collectivités le souhaitant. Il s'agit de la mise en place du « pôle Aménagement et construction » chargé de gérer les futures opérations d'aménagement et d'urbanisme opérationnel de l'Agence. Sa mise en place est prévue au second semestre 2013.

Le futur PADDUC vient d'arrêter comme un de ces fondements stratégiques la nécessité de reconcevoir un modèle de développement de l'urbanisation aujourd'hui fortement consommateur d'espace et d'énergie. Le Schéma Régional pour le Climat, l'Air et l'Énergie (SRCAE), partie intégrante du futur PADDUC, a bien mis en évidence la place prépondérante (environ les deux tiers) du secteur des transports dans la consommation totale d'énergie. Le tiers restant concerne quasi totalement le secteur du bâtiment tant pour le résidentiel que le tertiaire. Faire évoluer la forme urbaine, sa planification et sa gestion, pour réduire la place de la voiture en ville et la consommation de foncier, constitue le levier principal d'une politique réellement

efficace. Les politiques sectorielles Energie / Air / Climat méritent donc d'être prises en compte dans la démarche globale d'urbanisme. A cet effet, un rapport sera très prochainement soumis à l'Assemblée de Corse dans le but de transférer la Direction Déléguée à l'Energie, basée actuellement à l'Office de l'Environnement mais placée sous la tutelle de la Conseillère Exécutive en charge de l'Energie, à l'Agence d'Aménagement Durable de Planification et d'Urbanisme de la Corse.

III. La prospective budgétaire pour 2013

La crise sévère traversée par la France depuis quatre ans conduit l'Etat à présenter un projet de loi de finances pour 2013 de « combat » dans une stratégie de redressement du pays.

Un effort de solidarité est demandé à tous les acteurs de l'économie et notamment aux collectivités avec une stabilisation de l'enveloppe des concours aux collectivités locales en 2013.

La CTC prendra également ses responsabilités en adaptant ses politiques publiques pour rationaliser ses dépenses tout en améliorant leur efficacité économique et sociale.

A) Estimation de recettes totales en légère baisse

Concours de l'Etat : Stables

La stabilisation de l'enveloppe normée en valeur en 2013 impliquera un effort important des collectivités locales. La Cour des Comptes estime en effet l'évolution tendancielle des dépenses à 500 millions d'Euros, ce qui sous-entend un effort de près de 400 millions pour les collectivités. Cela se traduit donc pour la Collectivité Territoriale de Corse par :

- Une dotation globale de décentralisation s'établissant à 276,8 M€, dont 187 M€ pour la dotation de continuité territoriale de Corse : stabilité en valeur par rapport à 2011 et 2012 ;
- Une dotation globale de fonctionnement s'établissant à 11,5 M€ (+ 0 % par rapport à 2011 et 2012)
- Fiscalité directe et compensations liées à la réforme de la Taxe professionnelle : Stables
- Fiscalité indirecte : En baisse de 3 %

La Collectivité n'entend pas pénaliser les ménages par une augmentation des taux de sa fiscalité indirecte. Il est certain que les indicateurs économiques pour 2013 ne laissent pas présager une croissance dynamique de ces ressources, mais plutôt une stabilisation.

Le mécanisme de modulation de la TIPP ne sera pas actionné en raison du prix déjà élevé du carburant en Corse.

Le montant prévisionnel de la taxe sur les transports doit être envisagé avec prudence. Les fluctuations du trafic passager peu dynamiques depuis 2011

permettent de prévoir une recette de 32 M€ pour 2013. Cette prévision ne tient pas compte d'éventuels réajustements de recettes sur les années antérieures.

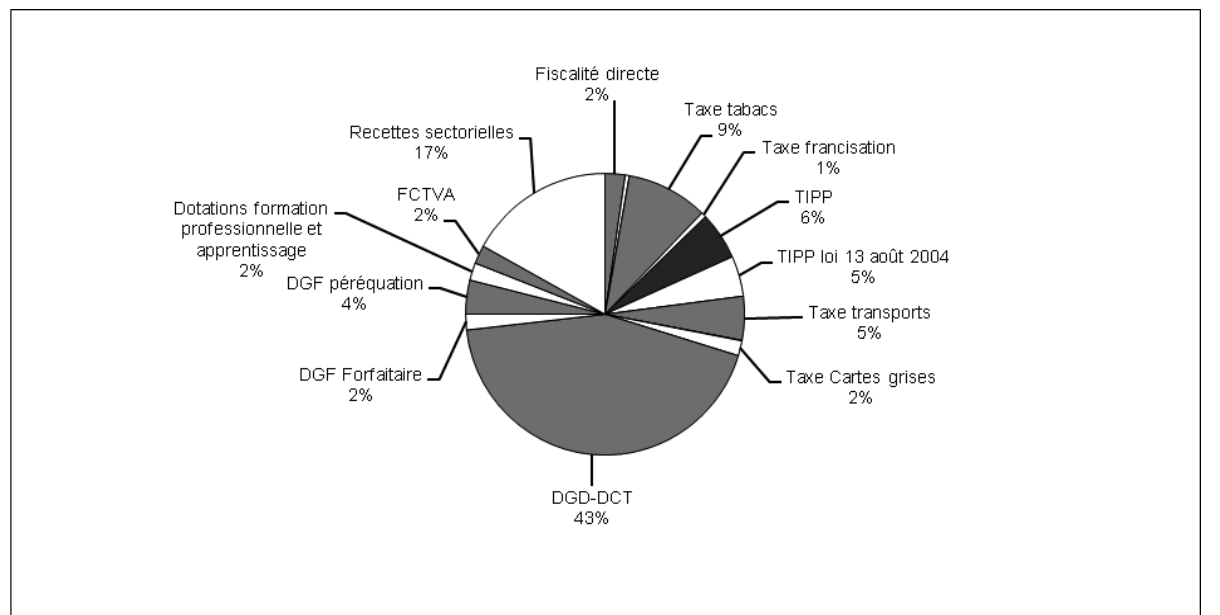
Le FCTVA s'établira à environ 13,5 M€ compte tenu des prévisions de dépenses éligibles réalisées en 2012. La prévision est en hausse par rapport à 2012 (12,2 M€) en raison de l'effet mécanique de la reprise probable des dépenses sous maîtrise d'ouvrage sur cet exercice. L'Etat a d'ailleurs prévu d'augmenter de 120 M€ l'enveloppe du FCTVA par rapport à l'année précédente pour l'ensemble des collectivités locales.

La répartition des recettes est sensiblement identique à celle de 2012. La part des recettes fiscales indirectes représentent près de 27 % alors que la part des dotations s'élève à plus de 51 %.

Le total des recettes hors recettes sectorielles, emprunt, CLTR et amortissements sera en baisse avec - 1,31 % par rapport au BP + BS 2012. Les recettes sectorielles en hausse de 0,88 points, atténueront la baisse des recettes totales qui s'établira à moins d'1 % par rapport au BP + BS 2012.

Ce contexte contraint nécessite une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'autofinancement d'environ 97 millions d'euros.

La prévision totale de recettes hors emprunt, CLTR et amortissements devrait s'établir au budget primitif comme indiqué ci-dessous :



Type de recette	BP 2012	BP + BS 2012	BP 2013	Evolution BP 2013/ BP 2012	Evolution BP 2013/ BP + BS 2012
Fiscalité directe	14 569 000	14 775 541	14 775 541	1,42 %	0,00 %
Compensations TP	3 087 702	3 042 493	3 042 493	- 1,46 %	0,00 %
Taxe sur les tabacs	58 000 000	60 000 000	60 000 000	3,45 %	0,00 %
Taxe francisation des navires	3 600 000	3 750 000	3 750 000	4,17 %	0,00 %
TIPP	33 500 000	35 640 824	35 000 000	4,48 %	- 1,80 %
TIPP Loi Du 13 août 2004	29 500 000	29 500 000	29 500 000	0,00 %	0,00 %
Taxe sur les transports	31 000 000	36 691 000	32 000 000	3,23 %	- 12,79 %
Taxe sur les permis de conduire	250 000	450 000	450 000	80,00 %	0,00 %
Taxe sur les cartes grises	10 000 000	11 500 000	11 000 000	10,00 %	- 4,35 %
DGD	276 842 618	276 842 618	276 842 618	0,00 %	0,00 %
DGF Forfaitaire	11 527 143	11 527 143	11 527 143	0,00 %	0,00 %
DGF Péréquation	24 746 624	24 746 624	22 271 962	- 10,0 %	- 10,0 %
Dotations formation professionnelle et apprentissage (FPCA, CDA, FNDMA)	12 806 076	12 806 076	12 806 076	0,00 %	0,00 %
FCTVA	14 000 000	12 200 000	13 500 000	- 3,57 %	10,60 %

TOTAL RECETTES (hors recettes sectorielles, amortissement, emprunt et CLTR) (1)	523 429 163	533 472 319	528 940 495	1,92 %	- 1,31 %
Recettes sectorielles (2)	102 254 800	107 042 610	107 981 610	5,60 %	0,88 %
TOTAL RECETTES (1) + (2)	625 683 963	640 514 929	636 922 105	1,40 %	- 0,95 %

B) Nécessaire maîtrise des dépenses

La Collectivité doit faire face à des dépenses incompressibles comme les dépenses de personnel et le remboursement de sa dette :

- Dépenses de personnel :

L'effet mécanique est dû pour partie à de l'avancement d'échelon et de grade des agents (+ 1,5 à 2 % par an) ainsi qu'à la politique de recrutement et à la politique

sociale de la collectivité. Il est à noter que valeur du point est gelée à 4,6303 € depuis juillet 2010. Cela représente une masse salariale globale comprenant la rémunération des personnels, la politique de formation des agents, la politique de prévention (ex : médecine du travail) et l'action sociale (Cf. secours, médaille du travail).

Pour la première fois au budget 2013, les dépenses de personnel liées au personnel affecté aux établissements scolaires seront inscrites au chapitre fonctionnel Enseignement (932) conformément à la nomenclature M71. La masse salariale de ces agents est transférée à la collectivité par la loi du 13 août 2004. La masse salariale de l'ensemble des régions représente en 2011 une part de 17,8 % des dépenses réelles ventilées contre, seulement 13,6 % en Corse.

- Dans le domaine de la Dette :

L'encours de la dette s'établirait à 264,0 M€ au 1^{er} janvier 2013 hors CLTR (crédit long terme renouvelable, 37,4 M€) et avec la souscription en 2012 du nouvel emprunt de 9 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. L'encours total de la dette avec le CLTR sera stabilisé à 301,4 M€.

Le remboursement du capital sera de 7.2 M€ pour ramener l'encours à 256,8 M€ au 31 décembre 2013.

Une recette d'emprunt de 25 M€ sera inscrite pour financer les programmes d'investissement pluriannuels définis dans les domaines ferroviaire et universitaire. Cette recette s'inscrit dans l'enveloppe de l'emprunt disponible souscrit avec la CDC à des conditions particulièrement avantageuses. Dans cette hypothèse, le niveau d'encours hors CLTR serait porté à 281,8 M€.

Cet emprunt permettrait de relancer les investissements sous maîtrise d'ouvrage dans tous les secteurs d'activité, et de générer une augmentation des recettes sectorielles pour les années suivantes. Il s'agit de remettre en marche le cycle vertueux des dépenses sous maîtrise d'ouvrage.

La Collectivité devra engager des négociations afin de sécuriser un emprunt structuré contracté en 2007. Cette sécurisation permettrait de réduire le coût d'annuité de la dette de plus 6,7 M€ à 2,5 M€.

L'exercice 2013 devra être construit avec le souci de maintenir un niveau d'autofinancement à hauteur de 97 M€ comparable à ceux des années précédentes, pour permettre le financement des infrastructures nécessaires au développement de notre île et contribuer pleinement à la relance économique.

La Corse doit conserver une structure de ses investissements exceptionnelle par rapport aux autres régions. La part des dépenses sous maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des régions s'établit en 2011 à 33 % et à près de 62 % pour les subventions d'équipements. La proportion s'établit pour la Corse respectivement à 41 % et 48 %. Depuis deux ans, la part des subventions d'équipement s'est accrue face à des dépenses sous maîtrise d'ouvrage, le prochain exercice devra stabiliser la tendance dans un premier temps.

L'hypothèse poursuivie est un volume de dépenses réelles d'investissement réalisées de 190 à 200 M€, avec un objectif minimum de 50 % de dépenses d'investissement directes sous maîtrise d'ouvrage.

Un effort tout particulier portera sur la réduction des dépenses de fonctionnement et la réalisation d'économies d'échelles.

L'exercice 2013 aura également pour objectif la réduction des ratios AP/CP et AE/CP qui seront constatés au 31 décembre 2012. Pour se faire, les montants des autorisations d'engagement et de programme votées en 2013 seront inférieurs à ceux de l'exercice précédent. La recherche des financements (PEI, Contrat de projet, Fonds Européen) sera menée activement pour les opérations d'investissement. La gestion de la subvention globale sera centralisée par la CTC pour donner une priorité aux dossiers structurants consommateurs de crédits.